



PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR



DEVENIR AIDE SOIGNANT en signant un contrat d'apprentissage

CFA Santé Retraite afpc

Présentation de l'AFPC

- Afpc signifie : Association pour la Formation Professionnelle Continue
- 3 pôles de formation :
 - * CFA : Centre de Formation par l'Apprentissage
Métiers : aide soignant, infirmier
 - * FPC : Formation Professionnelle Continue pour
les professionnels en poste
 - * IFAS : Institut de Formation Aide Soignant



Association pour la Formation
Professionnelle Continue



Centre de Formation
par l'Apprentissage



Institut de Formation
d'Aides-Soignants



CFA métier Aide soignant

Où faire une formation DEAS par l'apprentissage avec le CFA de l'afpc ?

5 Unités de formation :

Rentrée de SEPTEMBRE 2020

- IFSanté à LOMME
- IFAS Saint Venant

Rentrée de JANVIER 2021

- ▶ Marquette lez Lille
- ▶ Valenciennes
- ▶ Dunkerque

 Vous devez être inscrit sur liste principale à l'issue de la sélection

PLAN

- ▶ **Présentation des 2 cursus possibles :**
 - PARTIEL : pour les titulaires d'un diplôme passerelle
 - COMPLET
- ▶ **Modalités de financement de la formation**
- ▶ **Apprentissage**

Les 2 CURSUS

CURSUS COMPLET

- * **8 Modules de formation :**
- * Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- * Module 2 : L'état clinique d'une personne
- * Module 3 : Les soins
- * Module 4 : Ergonomie
- * Module 5 : Relation - Communication
- * Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- * Module 7 : Transmission des informations
- * Module 8 : Organisation du travail

CURSUS PARTIEL: selon le diplôme passerelle

BAC PRO ASSP

BAC PRO SAPAT

DEAES

DEAMP

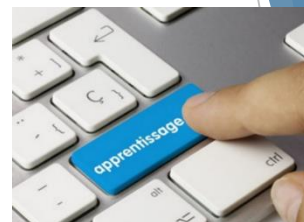
DEAP

DEAVS

TP AVF

DEA

LA FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Apprentissage Parcours partiel

**12 mois : selon le diplôme
passerelle**

- Semaines de théorie
- Semaines de formation pratique en entreprise. Chez l'employeur et autre structure
- Périodes de professionnalisation chez l'employeur
- Même contenu de formation
- Evaluation continue

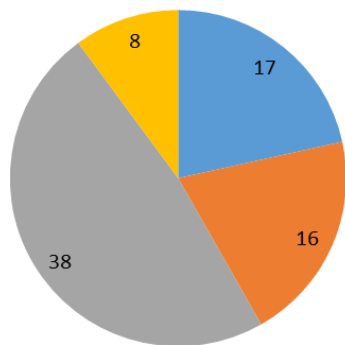
APPRENTISSAGE - Parcours complet

19 mois

- 17 semaines de théorie
- 24 semaines de formation pratique chez l'employeur et autres structures
- Périodes de professionnalisation chez l'employeur
- Même contenu de formation
- Evaluation continue

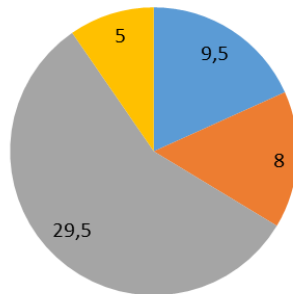
En résumé

Répartition en semaines de l'alternance pour un cursus complet en contrat de 19 mois



- enseignement théorique en IFAS = 595 h
- formation en entreprise hors employeur conformément aux types de stage imposés par le référentiel = 4 x 4 sem.
- Apprentissage chez l'employeur 38 sem.
- Congés 5 sem. + 17,5 jrs


Répartition en semaines de l'alternance pour un cursus partiel BAC PRO ASSP - contrat de 12 mois



- Enseignement en IFAS / 9 sem + 2 jrs
- Formation en entreprise hors employeur
- apprentissage chez l'employeur
- Congés

L'APPRENTISSAGE:

3 conditions pour choisir le cursus apprentissage :

- ▶ Etre admis à l'IFAS : 
- ▶ Avoir moins de 30 ans au moment de la signature du contrat, sauf pour les personnes en situation de handicap
- ▶ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (EHPAD, Clinique, SSIAD...)

Qui fait quoi



Centre de Formation
par l'Apprentissage

Valide la candidature de
l'apprenti

Transmet la candidature aux
employeurs identifiés

Vérifie le contrat

Le jeune

S'inscrit au CFA

Transmet une candidature au
cfa

Réalise un entretien avec
l'employeur

Vérifie et signe son contrat
d'apprentissage

Organisme d'enregistrement ; OPCO ou DIRECCTE

Valide et enregistre le
contrat



L'entreprise

Convoque le candidat
pour un entretien

Réalise les démarches
administratives
d'embauche : dépôt
du contrat auprès de
l'OPCO, DUE, Visite
médicale
d'information...

EMPLOYEUR



Les aspects financiers



- ▶ Prise en charge du coût de formation par le CFA
- ▶ Rémunération de l'apprenti par l'employeur (voir tableau)
- ▶ Aide de 100 € par an pour la restauration pour jours de théorie
- ▶ Aide aux transports - forfait kilométriques pour heures de théorie
- ▶ Carte génération de 200 € pour achat matériel (blouses)
- ▶ Aide au permis de conduire 500 €
- ▶ Aide au logement jusqu'à 100 € / mois
- ▶ Avantages identiques à ceux des étudiants avec la carte des apprentis (remise sur les loisirs...)



FICHE INFORMATION FINANCEMENT : décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018

Grille de salaire d'un apprenti

Exécution du contrat	- de 18 ans	18 / 20 ans	21 / 25 ans	+ 26 ans (décret du 28 décembre 2018 n° 2018-1347)
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100 % du SMIC

Ce salaire est exonéré de charges salariales pour la partie inférieure à 79% du smic

Le montant NET équivaut au montant BRUT. Non soumis à l'IR

Les parents restent bénéficiaires CAF

LES AUTRES AVANTAGES

- ▶ Être un salarié rémunéré en vue d'une qualification professionnelle
- ▶ Vous bénéficiez des prestations suivantes :
 - Régime général de sécurité sociale, protection sociale, retraite, chômage, congés payés, convention collective
- ▶ Votre salaire n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu

Mutuelle

Vous bénéficiez de la mutuelle d'entreprise si vous le souhaitez

Ou celle de vos parents



COMMENT SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- ▶ Rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation type (duplicable à tous types d'employeurs) : le CFA les transmet aux employeurs identifiés
- ▶ Vous pouvez aussi faire des recherches personnelles: Demander un **entretien** auprès de l'employeur
- ▶ **L'employeur remplit le contrat d'apprentissage**
- ▶ Signature de l'apprenti
- ▶ **Visa du CFA**
- ▶ **Enregistrement par l'OPCO Santé après dépôt par l'employeur**

LE DEROULEMENT DE VOTRE APPRENTISSAGE

- ▶ Le livret d'apprentissage
- ▶ Période d'essai: 45 jours chez l'employeur
Visite en entreprise
(maître d'apprentissage - apprenti et formateur)
- ▶ Calendrier de la formation: alternance de période de théorie en IFAS, de périodes chez l'employeur (immersion en équipe de travail), périodes hors employeur selon les disciplines de stage (chirurgie, médecine, santé mentale, extra hospitalier, gériatrie)

LE DEROULEMENT DE VOTRE APPRENTISSAGE

- ▶ Mise en relation et recherche d'employeurs
- ▶ Le CFA envoie les candidatures et opère la mise en relation => les candidats doivent également faire des recherches personnelles d'employeurs
- ▶ Signature du contrat, période d'essai de 45 jours
- ▶ Possibilité de recrutement dans la structure

En résumé : pourquoi être apprenti

Un tremplin pour trouver un emploi



Une première expérience professionnelle longue



Un accompagnement par un professionnel qualifié



Une formation gratuite à un métier



Un diplôme ou un titre professionnel reconnu

NOS COORDONNEES

- ▶ CFA de l' afpc
- ▶ 03 20 91 79 79
- ▶ www.afpc-formation.com
- ▶ cfa@afpc-formation.com

